EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Séance du 21 mai 2025

Présidence : Mme Catherine Dutoit

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 04/2025 du Comité de Direction du 26 mars 2025

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. De confirmer l'utilisation de l'application POLAP pour les raisons évoquées dans le présent préavis

2. D'octroyer au CODIR un crédit complémentaire, à hauteur de CHF 85'713.-, au budget de fonctionnement 2025, ceci en dépassement du compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel..)".

3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.

4. De porter au budget 2026, dans le compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel..)" le montant tel que décrit dans le tableau du point 4 du présent préavis.

5. De porter aux budgets 2027 et suivants, dans le compte n°6001.3151 "Entretient mobilier, équipement bureau, maintenance informatique", les montants tels que décrits dans le tableau du point 4 du présent préavis.

Prend acte que les montants tels que présentés dans le tableau du point n°4 du préavis pour les années 2025 et suivantes sont estimatifs et susceptibles de varier en fonction de l'augmentation de la population et du taux de la TVA.

Ainsi délibéré en séance le 21 mai 2025.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :	La Secrétaire :
C. Dutoit	S. Gosteli